



CR REUNION DE QUARTIER BAJOLET ALOUETTERIE DU 29 NOVEMBRE 2014

Habitants présents : Mme Teyssedou (réfèrent habitant), Mme Chabaudie (réfèrent habitant), Mme Laflamme, Mmes Bourgetel, Mr Miguel

Elus présents : Mme Lespert-Chabrier, Mme Paulin, Mme Huzé, Mr Vyncke (réfèrent élu), Mr Audonneau, Mr Tesson
Mr Lemeray (réfèrent élu) est excusé.

L'objectif des réunions de quartier est d'être en lien direct avec les habitants, d'échanger sur les problématiques du hameau, de réfléchir à la mise en place d'animations, de faire participer le hameau à la vie de la commune.

Cette 2^{ème} réunion de quartier fait suite à celle du 21 juin 2014. Elle a été programmée en Mairie pour des questions climatiques. La prochaine se déroulera sur site.

Mme Le Maire préside cette réunion de quartier.

Suite à la 1ère réunion, un certain nombre de problématiques a été soulevé. Des éléments de réponse sont donc apportés :

- La reprise des trottoirs le long de la départementale :

Réponse de la mairie : La reprise des trottoirs, de l'entrée de Bajolet jusqu'à la rue de l'étang, est à l'étude. Les travaux seront menés sur 2015, au plus tard en 2016. Pierre Audonneau, adjoint aux finances, indique que les possibilités de travaux ont été divisées par quatre du fait des réductions de financements de l'état. Le rehaussement de l'arrêt de bus est à prévoir lors de ces travaux dans le cadre de l'obligation d'accessibilité.

- Vitesse excessive :

Réponse de la mairie : La Mairie a demandé à la gendarmerie de se livrer à des contrôles routiers. Pas de retour pour le moment. Diverses solutions sont suggérées. En tout état de cause, l'aménagement doit se faire en accord avec le Conseil général.

Question des habitants : Y a-t'il des retours d'accidentologie sur ce tronçon ? Par ailleurs, la traversée de la départementale est dangereuse. Il manque un passage pour piétons avec une meilleure accessibilité.

Réponse de la mairie : Ce secteur n'est pas sorti des statistiques.

- Décorations de Noël :

Réponse de la mairie : Cette année, les guirlandes seront vérifiées avant d'être installées. Le nombre limité de guirlandes en place sur l'Alouetterie et Bajolet est lié à l'absence de boîtier de raccordement sur les lampadaires.

Question des habitants : Selon Mme Teyssedou, le prix d'un boîtier serait de 120 € en fonction de l'installation existante.

Réponse de la mairie : Ce point sera étudié par les Services techniques.

Il est suggéré de doter chaque quartier d'un sapin de Noël qui serait décoré par les habitants, avec les enfants. Un concours pourrait être lancé entre quartiers... Il est trop tard pour cette année mais l'emplacement du sapin sera décidé lors de la prochaine réunion de quartier pour Noël 2015.

- Défaut d'affichage d'autorisation de chantier :

Réponse de la mairie : Ce point a été vérifié. L'autorisation d'installation des algécos a été demandée et est conforme.

- Impôts locaux :

Question des habitants : Mme Teyssedou saisira la Commission communale des impôts directs de la commune, au nom de Bajolet et de l'Alouetterie, sur la question de la valeur locative qui devrait être réduite compte tenu des nuisances (autoroute, TGV...).

Réponse de la mairie : Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion de la Commission le vendredi 19 décembre.

- Nids de poule (route de Machery notamment) :

Réponse de la mairie : La Mairie sous-traite le rebouchage à chaud. Par contre, il convient d'attendre que le nombre de points à colmater soit suffisant pour faire intervenir la société. Le rebouchage à froid par les Services techniques n'est en effet pas pérenne.

- Elagage :

Réponse de la mairie : Une information a été faite dans la newsletter du mois de juin. Ne pas hésiter à signaler en Mairie les haies qui ne sont pas taillées. Un courrier de l'adjoint à l'urbanisme sera envoyé. Selon le code de l'environnement, les terrains en friche doivent aussi être entretenus. Les propriétaires sont quelques fois difficiles à retrouver.

La rencontre avec ECT :

Madame La Maire a rencontré ECT le 28 novembre. Les relations avec ECT sont correctes.

Les points abordés :

- ECT ne possède pas de camion (ce sont d'autres sociétés qui viennent déposer des matériaux) et ne peut donc pas verbaliser les chauffeurs pour leur comportement en dehors de la carrière. Par contre, elle peut interdire le site à des camions. Il est important de faire remonter en Mairie les numéros des plaques des contrevenants avec les horaires de passages. Ils seront transmis à la gendarmerie et à ECT.

- Un nouvel arrêté préfectoral n'oblige plus les camions à prendre l'autoroute. Toutefois, ECT n'a pas communiqué sur ce point et a laissé en place les affichages demandant de prendre l'autoroute.

- La carrière sera comblée dans 3 ans. 60 camions par jour en moyenne s'y rendent.

- La question est posée du devenir du terrain une fois comblé. La Mairie sera vigilante sur ce point. Sachant que la première partie comblée a été reboisée, il peut être envisagé un aménagement agréable (bassins, arbres...).

- Une réunion est à prévoir avec RFF (Réseau Ferré de France) concernant la présence d'un talus à combler et d'une pompe à vérifier chaque jour.

- Ecoulement d'eau sur la chaussée. Selon ECT, de l'eau est déversée pour faciliter le passage de la balayeuse une fois par jour. L'eau utilisée est de l'eau de ruissellement de l'autoroute et du talus du TGV recueillie dans des bassins enterrés et pas de l'eau potable. Les habitants ne sont pas convaincus par ces éléments. Il y aurait moins d'eau présente actuellement. Cela constitue toutefois un danger. Ces points seront remontés à ECT.

- Le nettoyage des panneaux de voirie sera demandé à ECT.

- ECT n'assure pas l'élagage des arbres qui se trouvent à proximité des habitations. La Mairie se rendra sur place pour constater, en passant par le terrain de Mme Bourgenel qui constitue le seul accès.

Autres points abordés :

- Ramasse des ordures :

Question des habitants : Des containers qui ne sont pas vidés lors des ramassages. Par ailleurs, des caches containers ont été détériorés par les bennes. Des sacs d'ordures sont encore déposés, ils sont propices à la présence de rats. Le prix des containers et les problèmes de vol sont signalés. Du matériel tel que TV... est aussi entreposé.

Réponse de la mairie : Mme Le Maire indique d'avertir au plus vite la Mairie en cas de non ramassage. Dans certains cas, les bennes sont repassées dans la journée. Ces points seront remontés au SICTOM. Il est rappelé que les sacs ne sont plus ramassés. Les cartes d'accès à la déchetterie sont envoyées gratuitement sur demande par courrier ou internet. L'enlèvement des encombrants est gratuit pour les personnes de plus de 65 ans. Pour les petits appareils, des bornes de dépôt existent dans les supermarchés (Carrefour market...).

- Dépôts sauvages :

Réponse de la mairie : La Mairie remercie Mme Teyssedou d'avoir signalé des dépôts sauvages. Ils ont été ramassés.

- Présence d'une chaîne sur un chemin communal :

Réponse de la mairie : Une enquête sera menée.

- Absence de visibilité au sortir de la départementale :

Question des habitants : Mme Bourgenel indique que la sortie sur la départementale depuis le rue de la pincerie est très dangereuse à cause des panneaux et du bac à fleurs de l'entrée d'Angervilliers.

- Présence nombreuse de rats :

Réponse de la mairie : Une réponse rapide sera donnée. La date de la dernière campagne de dératisation (une fois par an sur la Commune) sera vérifiée.

- Présence de quad dans les chemins :

Réponse de la mairie : Ceux-ci n'ayant pas d'immatriculation, il est impossible d'agir.

- Démarchage :

Question des habitants : Mme Bourgetel a reçu il y a environ 1 mois la visite d'un cabinet pour une étude d'assainissement.

Réponse de la mairie : Mme Le maire n'est pas au courant. Yves Dessaux, conseiller en charge de ce sujet, sera informé de cette démarche.

- Désignation de « cité » de l'Alouetterie :

Question des habitants : Cette désignation est jugée comme trop connotée banlieue. Sont proposés : « Lieu dit » ou « Hameau ».

- Bacs à fleurs :

Question des habitants : Bajolet n'est doté que d'un seul bac à fleurs.

- Absence d'abribus à Bajolet :

Réponse de la mairie : Cet aménagement dépend du Conseil général ou de la CCPL. Une étude de faisabilité sera menée pour vérifier que la largeur est suffisante.

- Date de la réunion de quartier :

Question des habitants : La date a été mieux communiquée cette fois-ci.

- Distribution des comptes rendus :

Question des habitants : La zone de l'Alouetterie est étendue et la distribution prend du temps.

Réponse de la mairie : La question sera examinée. La Mairie sera vigilante à fournir la bon nombre d'exemplaires à distribuer et à remettre un plan.

Il est décidé de créer une adresse mail pour les référents de quartier. Elle sera en extension « forges-les-bains.fr ». Elle sera accessible aux référents par un mot de passe et sera indiquée au compte rendu de façon à faciliter les remontées d'informations par les habitants et l'envoi des comptes rendus.

INFORMATION :

N'hésitez pas à joindre vos référents de quartier à l'adresse suivante :

referents.habitants.ba@forges-les-bains.fr